

Après plusieurs entrevues avec les ministres, le but auquel aspiraient les Délégués fut atteint ; le projet de loi fut retiré et un autre projet, résumant leurs suggestions principales, fut introduit et passé. Ces suggestions étaient surtout aux fins de pourvoir à un mode plus simple et moins dispendieux d'attester les réclamations aux titres concernant les terres.

Le 23 de Mars, les Délégués, accompagnés de l'Honorable M. Bannatyne, obtinrent une audience de l'Honorable M. Campbell, alors Maître Général des Postes, et eurent la satisfaction d'apprendre que plusieurs améliorations importantes et additionnelles seraient faites au service de la maille-poste de Manitoba.

Le mémoire (Voir appendice C) des Délégués fut envoyé au Très-Honorable Premier, le 1er d'Avril, et plusieurs réunions des citoyens de Manitoba, alors à Outaouais, eurent lieu dans le but de mettre toute influence possible à l'appui des vues du Gouvernement Provincial. Ces démarches n'ont pas été entièrement inutiles.

Le 3 d'Avril, pas moins de douze citoyens distingués de Manitoba accompagnèrent les Délégués auprès de l'Honorable Ministre des Douanes, le Dr. Tupper. Dans cette entrevue, qui dura plus d'une heure, les réclamations de la Province aux fins d'obtenir du Gouvernement de la Puissance une extension du tarif 4 par 100, jusqu'à ce que la Province soit reliée aux pays ultérieurs par une voie ferrée, furent mises devant l'Honorable M. Tupper et pressées aussi fortement que possible. Votre Excellence connaît le résultat.

Outre les mesures spéciales mentionnées dans l'ordre en conseil du 12 de Mars, les Délégués ont cru que leur mission à Outaouais se rattachait à toute autre question qui pourrait surgir pendant leur séjour au siège du Gouvernement Canadien et de nature à affecter matériellement la prospérité de Manitoba. La question d'immigration, le règlement de comptes entre les deux gouvernements, depuis le 15 de Juillet, les réclamations de notre gouvernement par rapport à certaines propriétés publiques, l'à-propos d'adjoindre des Métis aux Commissaires des Sauvages, le pénitencier, etc., etc., toutes ces questions occupèrent le temps et l'attention des Délégués, qui, outre cela, firent connaître la condition réelle des affaires et le brillant avenir qui attend la Province de Manitoba.

Le 5 Avril, l'Honorable Président de la Chambre Législative de Manitoba, le Dr. Bird, fut le sujet d'une attention toute particulière de la part de Son Excellence, le Gouverneur-Général, Lord Dufferin, qui voulut exprimer à notre Président le chagrin que lui avait causé l'outrage honteux qui avait jeté l'opprobre sur les derniers jours de la session de la Législature provinciale.